

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU JEUDI 14 DECEMBRE 2006  
A SAINT CREPIN IBOUVILLERS**

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Saint Crépin Ibovillers aux élus communautaires et remercie de leur présence les maires des 4 communes qui rejoindront la CCS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**I – Election du secrétaire de séance**

Monsieur Denis VANHOUTTE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**II - Approbation du compte rendu du Débat d'Orientation Budgétaire 2006.**

Le compte-rendu du Débat d'orientation budgétaire 2007 est approuvé à l'unanimité.

**III – Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 novembre 2006**

Le compte-rendu du conseil communautaire du 16 novembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

**IV – Vote des budgets primitifs 2007 :**

- **Budget général**

Madame LEGRAND présente le budget primitif 2007 qui s'élève à **24 003 411,03 €uros** soit une augmentation d'environ 15 % par rapport au BP 2006.

La section de fonctionnement qui s'élève à 14 393 060 €uros est caractérisée par une grande stabilité. Les charges générales n'augmenteront que modérément tandis que les charges de personnel et les charges financières diminueront.

Les recettes de fonctionnement connaîtront une évolution limitée.

Conformément aux orientations définies lors du DOB, le taux de la taxe professionnelle sera maintenu à 13,65 %.

Monsieur LEBLANC demande s'il est possible de lui fournir le tableau de l'évolution des taux de taxe professionnelle depuis la mise en place de la TPU.

Monsieur le Président précise que ce tableau sera joint au présent compte-rendu et rappelle que la taxe professionnelle fait l'objet d'un lissage sur 12 ans afin de parvenir au taux unique de 13,65 %. Ainsi, le taux de taxe professionnelle sur Méru baisse régulièrement chaque année.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera maintenue à 12,95 % pour les 21 communes de la CCS et fixée à 12,27 % pour les communes de Beaumont les Nonains, La Neuville Garnier, Valdampierre et Villotran. Ce taux est inférieur dans la mesure où le service rendu sera de moindre qualité : il n'y aura pas de ramassage des déchets verts en 2007.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE souhaite savoir si le maintien du taux de la TEOM à 12,95 % est lié à une absence d'augmentation des charges du service ordures ménagères.

Monsieur le Président précise que compte tenu des nouveaux marchés, il n'y aura quasiment pas d'augmentation du coût du service.

Au total, ce budget permet de dégager un autofinancement de 2 000 000,00 € hors amortissements.

Les dépenses d'investissement quant à elles s'élèvent à 9 610 351,03 € et reprennent les autorisations de programme et crédits de paiement déjà votés.

Monsieur LAGNY se dit surpris de ne pas trouver d'inscriptions budgétaires pour l'église de Lormaison.

Madame LEGRAND rappelle que cet édifice ne faisait pas partie des autorisations de programme déjà votées. L'église de Lormaison devrait figurer dans l'autorisation de programme « patrimoine 2008 ».

Monsieur LAGNY précise toutefois qu'il estime que la priorité pour sa commune est la toiture de la mairie et qu'en conséquence les travaux sur l'église peuvent être repoussés.

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la fixation du taux de taxe professionnelle à 13,65 %.***

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la mise en place d'un zonage de perception de la TEOM en fonction du service rendu.***

***Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré fixe à l'unanimité le taux de la TEOM pour 2007 à 12,95 % sur les 21 communes de la CCS et à 12,27 % sur les 4 nouvelles communes.***

Monsieur VASQUEZ prend ensuite la parole afin de lire une déclaration

« Monsieur le Président,

Les représentants de la commune d'Amblainville, mandatés par leur Conseil Municipal, ne voteront pas le projet de budget de la Communauté de Communes pour l'exercice 2007.

En effet, ce projet de budget traduit des priorités dans lesquelles les citoyens qu'ils représentent ne se reconnaissent pas.

En particulier l'absence totale de prise en compte des besoins en matière de petite enfance, de sports, d'actions vers la jeunesse et la culture.

[...]

De plus ils s'interrogent sur les stratégies budgétaires en matière de fonctionnement et au-delà sur les stratégies de développement économique de la Communauté.

Dans un contexte où le produit de la taxe professionnelle provient pour plus de 42 % de deux entreprises, que ces 42 % représente près de 20 % des recettes de fonctionnement (la TP représentant 67 % de ces recettes) il y a lieu de s'étonner du faible dynamisme à développer les zones d'activités, notamment celle des Vallées.

[...] »

Monsieur le Président donne la parole à Madame LEGRAND afin d'apporter quelques précisions quant aux remarques formulées par le Conseil Municipal d'Amblainville. Elle met en avant le manque de concordance entre d'une part la volonté d'augmenter les dépenses de fonctionnement à travers la prise de compétence petite enfance et d'autre part les inquiétudes quant aux recettes de fonctionnement.

Monsieur VANHOUTTE souligne que si les communes perdent leur compétence en matière de petite enfance, elles n'auront plus que l'état civil à gérer.

Monsieur BOUILLIANT rappelle que l'ordre du jour est le vote du budget et non un débat sur les compétences de la CCS.

Madame CARON précise qu'avec la PSU de nombreuses crèches sont fermées. Les communes sont tenues désormais d'apporter un complément financier. La CCS serait dans l'incapacité totale d'apporter ce complément.

Monsieur LEBLANC précise qu'il ne souhaite pas perdre la compétence petite enfance qui nécessite d'avoir des élus de proximité. Par ailleurs, ce transfert entraînerait une diminution de l'attribution de compensation.

S'agissant de l'entreprise FAURECIA, Monsieur LEBLANC rappelle que cette société a implanté un centre de recherche unique en Europe. La pérennité du site de Méru n'est donc pas remise en cause.

Monsieur le Président souligne que l'entreprise NORFOND a créé plus de 110 emplois récemment.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le BP 2007. (Messieurs VASQUEZ et DU PLESSIS d'ARGENTRE ayant voté contre).***

- **Budget annexe « ZA les Vallées »**

Monsieur FOURNIER présente le BP 2007 du budget annexe « ZA les Vallées » qui s'élève à 3 465 000 €uros et précise que le montant des travaux prévus en 2007 est fixé à 700 000 €uros HT qui viennent en complément des ouvrages réalisés en 2006. Il rappelle également que ce budget affichait au 31 décembre 2005 un déficit supérieur à 500 000 €uros et que la CCS a repris sans la moindre compensation les emprunts contractés par la commune d'Amblainville pour l'aménagement de cette zone.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le BP 2007 de la « ZA les Vallées ».***

- **Budget annexe « Transports »**

Monsieur FOURNIER présente le budget primitif 2007 « transports » qui s'élève à 578 200 €uros et précise que ce budget est bâti sur un taux de versement transport à 0,40 %.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire fixe à 0,40 % le taux de versement transport pour l'année 2007. (Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE s'étant abstenu).***

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le BP 2007 du budget annexe « Transports ». (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ s'étant abstenus).***

- **Budget annexe « Musée de la Nacre »**

Monsieur FOURNIER présente le budget primitif 2007 « Musée de la Nacre » qui s'élève à 655 000 €uros et rappelle que l'activité de la boutique permet d'équilibrer financièrement l'activité du Musée de la Nacre et de la Tabletterie.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le BP 2007 du budget annexe « Musée de la Nacre ».***

- **Budget annexe « Parc de stationnement »**

Monsieur FOURNIER présente le budget primitif 2007 « Parc de stationnement » qui s'élève à 120 000 €uros et qui correspond à la location du parking à l'entreprise FAURECIA.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le BP 2007 du budget annexe « Parc de stationnement ».***

- **Budget annexe « Ancien site Norinco »**

Monsieur FOURNIER présente le budget primitif 2007 « Ancien site Norinco » qui ne comporte aucune inscription budgétaire.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le BP 2007 de la « Ancien site Norinco ».***

- **Budget annexe « Piscine Aquoise »**

Monsieur FOURNIER présente le budget primitif 2007 « Piscine Aquoise » qui s'élève à 843 000 €uros.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le BP 2007 de la « Piscine Aquoise ».***

- **Budget annexe « portage de repas »**

Monsieur FOURNIER présente le budget primitif 2007 qui s'élève à 96 670 €uros et rappelle que le prix des repas n'augmentera pas en 2007.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le BP 2007 du budget annexe « Portage de repas ».***

- **Budget annexe « ZA Ivry le Temple »**

Monsieur FOURNIER présente le budget primitif 2007 de la « ZA d'Ivry le Temple » qui s'élève à 202 600 €uros et qui correspond au remboursement de la dette et à la réalisation de travaux d'éclairage.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la création de ce nouveau budget annexe et adopte à l'unanimité le BP 2007.***

- **Budget annexe « assainissement »**

Monsieur FOURNIER présente le budget primitif 2007 « assainissement » qui s'élève à 14 510 €uros et précise que ce budget ne concerne que le SPANC.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le BP 2007 du budget annexe « Assainissement ».***

## **V – Budget général – Décision modificative n°2**

Monsieur FOURNIER présente la décision modificative n°2 du budget général qui a pour objet essentiel d'ajuster les crédits de paiement des autorisations de programme en fonction de l'avancée des travaux.

Au total, cette DM présente une réduction des inscriptions budgétaires de 32 700 €uros en section d'investissement.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la DM2 du budget général.***

## **VI – Patrimoine**

Madame LEGRAND précise que dans le cadre du projet de restauration du château d'Esches il est nécessaire de lancer un marché de maîtrise d'œuvre et propose de retenir 4 architectes qui devront trouver la solution la plus adéquate possible pour le traitement des ouvertures. Une indemnité de 1 500 €uros sera attribuée.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer le marché de maîtrise d'œuvre et à indemniser les architectes retenus.***

## **VII – Acceptation de dons au Musée**

Monsieur le Président vous présente la liste des dons effectués au profit du musée en 2006 qui s'élèvent à 9 900 €uros et remercie vivement chacun des donateurs.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à accepter ces dons.***

## **VIII – Nouveaux tarifs piscine Aquoise**

Monsieur le Président présente les nouveaux tarifs de la piscine Aquoise qui seront valables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

<b>TARIFS</b>	<b>Année 2007</b>
<b>PISCINE</b>	
entrée + de 12 ans CC	<b>4,10 €</b>
entrée + de 12 ans HCC	<b>4,40 €</b>
entrée - de 12 ans CC	<b>2,55 €</b>
entrée - de 12 ans HCC	<b>2,70 €</b>
entrée - de 3 ans	<b>0,00 €</b>
carte de 10 entrées adultes	<b>31,00 €</b>
carte de 10 entrées enfants	<b>19,50 €</b>
carte de 10 heures	<b>23,50 €</b>
entrée promotionnelle	<b>2,10 €</b>
entrée anniversaire	<b>8,00 €</b>
carte famille	<b>23,00 €</b>
entrée adulte avec la carte famille	<b>2,05 €</b>
entrée enfant avec la carte famille	<b>1,25 €</b>

<b>ACTIVITES</b>	
activité adulte à l'année	<b>160,00 €</b>
activité enfant à l'année	<b>140,00 €</b>
activité 2ème enfant à l'année	<b>115,00 €</b>
activité adulte au trimestre	<b>70,00 €</b>
activité enfant au trimestre	<b>70,00 €</b>
activité à l'unité	<b>8,00 €</b>
activité au prorata	<b>1,00 €</b>
carte de 10 cours	<b>70,00 €</b>

<b>GROUPES</b>	
centres de loisirs CCS	<b>1,60 €</b>
groupes min 15 personnes	<b>3,00 €</b>
comités d'entreprises	<b>165,00 €</b>

<b>CLUBS, ASSOCIATIONS ET SECONDAIRES</b>	
ligne d'eau / heure	<b>22,00 €</b>
association prénatale	<b>2,55 €</b>

<b>PRIMAIRES ET MATERNELLES</b>	
entrées scolaires primaires de la C.C.	<b>2,55 €</b>

<b>AUTRES TARIFS</b>	
casiers	<b>0,20 €</b>
mise à disposition d'un MNS/heure	<b>26,00 €</b>
remplacement carte	<b>1,60 €</b>

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve ces nouveaux tarifs (Messieurs DU PLESSIS d'ARGENTRE et VASQUEZ s'étant abstenus).***

## **IX – Individualisation de subventions**

Monsieur le Président propose d'individualiser les subventions de fonctionnement 2007 au profit des associations suivantes :

- Instance cantonale : 9 500 €uros
- Syndicat d'initiative des Sablons en Pays de Nacre : 19 300 €uros (Cette subvention fera l'objet d'un versement de 50 % en janvier et du solde en septembre).

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions. (Monsieur MAYOT n'ayant pas participé aux débats et au vote de la subvention au profit de l'instance cantonale et Madame RAVE n'ayant pas participé aux débats et au vote de la subvention au profit du Syndicat d'initiative).***

- Opération façades :

Le Président propose d'individualiser les subventions suivantes dans le cadre de l'opération façades :

- Monsieur LARGUIER (Andeville) : 2 327,56 €uros
- Monsieur LEONARD (Méru) : 1 403,79 €uros
- Monsieur JAFFRAY (Lormaison) : 3 000,00 €uros
- Monsieur CANHOTO (Méru) : 3 000,00 €uros
- Monsieur SOTAERT (Méru) : 3 449,49 €uros
- Monsieur BOUILLIANT (Monts) : 3 000,00 €uros

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité l'individualisation de ces subventions. (Monsieur BOUILLIANT n'ayant pas participé aux débats et au vote).***

## **X – Vente d'un véhicule léger**

Le Président propose de procéder à la vente de la 307 Peugeot qui est totalement amortie, au prix de 7 000 €uros.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité Monsieur le Président à procéder à cette cession.***

## **XI – Bilan F.I.S.A.C.**

Le Président présente le bilan 2005 – 2006 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.

***Ce bilan ne suscite aucune question et est donc adopté à l'unanimité.***

## **XII - Collège Pierre Mendès-France**

Monsieur le Président présente le projet d'avenant n°1 à la convention conclue avec le Conseil Général de l'Oise concernant les travaux d'extension du collège Pierre Mendès-France qui fixe la participation de la CCS à 835 234,28 €uros répartis en 15 annuités de 55 685,61 €uros.

Monsieur LEBLANC estime que cet avenant est illégal dans la mesure où les conseils généraux n'ont plus le droit depuis 2000 de demander une participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer cet avenant. (Messieurs LEBLANC, LIPPENS et DELEURY ayant voté contre et Monsieur DAUCHEL s'étant abstenu).



### **XIII – Questions diverses**

- Ouverture d'un poste d'adjoint administratif. Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet.
- Fermeture d'un poste de rédacteur chef : Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la suppression d'un poste de rédacteur chef à temps complet.
- Vacataires : le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement des contrats de 4 vacataires au Musée de la Nacre et de la Tableterie.
- Picardie en ligne : le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement pour une année du contrat de l'animateur de Picardie en ligne.
- Musée : le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le renouvellement pour une année des contrats de deux agents à temps non complet et pour trois années des contrats de trois agents à temps complet.
- Convention de mise à disposition au profit du SMAS : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention de mise à disposition de certains employés de la CCS au profit du SMAS.
- Convention de mise à disposition au profit de la commune de Chavençon : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention de mise à disposition de Madame LUTZ au profit de la mairie de Chavençon.
- Indemnités de conseil du Percepteur : Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à verser les indemnités de conseil au percepteur de Méru.
- Avenants de transfert : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants de transfert des marchés précédemment conclus par la CC du Thelle Bray avec les sociétés SEPUR et SITA.
- Convention de dématérialisation : le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à l'unanimité à signer la convention de dématérialisation de la paie avec la chambre régionale des comptes, le trésorier payeur général et le percepteur de Méru.
- Avenants de transfert : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer les avenants de transfert entre la CCS et le SMAS pour les marchés concernant l'assainissement.
- DTEPC : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à déposer une déclaration de travaux exemptée de permis de construire pour l'installation d'un transformateur sur la zone des Vallées.
- Boutique du Musée de la Nacre : le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention relative à l'acceptation de la carte de fidélité des commerçants de Méru à la boutique du Musée de la Nacre et de la Tableterie.

Monsieur le Président clôt la séance en remerciant les employés de la CCS pour leur travail et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à chacun des membres du Conseil Communautaire.